



Accueillir et Accompagner

Le Home des Flandres

355 boulevard Gambetta
59200 TOURCOING
Tél. 03 20 24 75 78
Fax 03 20 11 02 49

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Home des Flandres, association loi 1901, créé en 1961 et dont le siège est à Tourcoing, s'est donné comme mission initiale de proposer un accueil de qualité aux enfants et adolescents qui lui ont été confiés dans le cadre de la protection de l'enfance.

Depuis toujours, soucieuse de mettre la personne au cœur des dispositifs et consciente de la nécessité de développer la dimension prévention, l'association a poursuivi sa démarche de lutte contre les exclusions, par la mise en œuvre d'actions d'insertion, d'accompagnement social et s'est inscrite dans le champ d'aide et de soutien à la parentalité.

Dans le cadre de son action de prévention, le Home des Flandres assure la gestion et développe le projet du Centre Petite Enfance (Multi-Accueils Câlin Malin et centre d'accueil et d'animation) depuis février 2000 et du Multi-Accueils Les Diablotins depuis avril 2003.

Le Centre Petite Enfance et les Diablotins s'inscrivent dans une démarche de prévention dans le cadre de l'aide à la parentalité en référence au projet associatif et aux politiques sociales, en particulier de la CAF.

Le Centre Petite Enfance et les Diablotins proposent d'accueillir des enfants de 3 mois à 3 ans non scolarisés pour les Multi-Accueils et de 3 à 5 ans pour le Centre d'Éveil afin de favoriser leur éveil et leur socialisation. Le Centre Petite Enfance et les Diablotins s'engagent dans un travail de réseaux et de partenariats.

Ils accueillent les enfants en journée. Le Centre Petite Enfance et les Diablotins accueillent 20 enfants par demi-journée, ce qui correspond à environ 80 dossiers d'inscription par an pour chacune des structures.

Le Centre d'accueil et d'animation accueille 40 enfants le mercredi et les vacances scolaires.

1	Projet Éducatif	3
2	Projet social	8
3	Les prestations d'accueil	10
4	Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique	10
5	Les compétences professionnelles mobilisées	11
6	Définition de la place de la famille	13
7	Modalités des relations avec les organismes extérieurs	14
8	Annexe	15

A. L'accueil et l'aide à la séparation – la période d'adaptation

L'accueil tient une place primordiale et doit être de qualité puisque l'arrivée de l'enfant au Multi-Accueils correspond bien souvent à la première séparation d'avec ses parents. Il a lieu tout au long de la journée.

Pour optimiser l'accueil de l'enfant, pour qu'il se sente en sécurité, nous lui proposons une journée rythmée par des repères spatio-temporels comme affectifs.

- Dans l'entrée du Multi-Accueils, sont mis à disposition des parents, des casiers où ces derniers peuvent y déposer des habits de rechange, les manteaux ou les couches... Ce casier matérialise le lien maison/Multi-Accueils. Pour que l'enfant puisse se l'approprier, l'équipe a décidé de munir chaque casier, du prénom de l'enfant, d'un symbole familier (chien, avion, téléphone...) ou d'une photo.

Dans le couloir, est suspendue une photo de chaque enfant (fournie par les parents) qu'ils vont coller ensemble sur le panneau représentant la salle de jeu. Ceci matérialise la séparation de l'enfant avec ses parents ainsi que l'arrivée et le départ du Multi-Accueils.

Dans l'adaptation de l'enfant, les locaux jouent également un rôle important. Les Multi-Accueils proposent une grande pièce où l'espace est aménagé en fonction du nombre d'enfants, de leur âge et qui est adapté à leurs besoins. Un coin réservé aux bébés permet de les séparer des grands pour des raisons de sécurité et parce qu'ils n'ont pas les mêmes besoins que leurs aînés. La grande salle permet aux plus grands de se déplacer en toute liberté et ainsi de développer leur autonomie et de répondre à leur grande mobilité.

Pour les enfants fréquentant le Multi-Accueils de façon permanente, le matériel, le lit, les bavoirs, le linge... sont individualisés de façon à ce que chacun ait des repères qui favorisent son adaptation.

La journée de l'enfant en Multi-Accueils est organisée de façon répétitive et régulière afin d'être pour eux un repère temporel et de fournir une réponse à leurs besoins collectifs et individuels. Entre les différents temps de la journée, nous proposons des transitions. Celles-ci offrent des repères qui permettent d'anticiper la suite et de donner le temps d'adaptation nécessaire pour passer d'une activité à une autre. Par exemple,

une figurine souple et malléable matérialise la transition entre les jeux libres et le regroupement pour les comptines. Cette figurine représente un clown « câlin » facile à manipuler pour les enfants.

Deux espaces différenciés ont été réalisés pour les enfants qui fréquentent le centre d'accueil et d'animation : l'un pour les enfants de 3 à 4 ans, l'autre pour ceux de 4 à 6 ans, dans la perspective de prendre en compte les rythmes et les besoins différents des enfants, selon leur âge. Par contre, les mêmes repères dans le rythme de la journée leur sont proposés.

Le temps d'activité fonctionne par groupe avec un animateur référent par période, ce qui permet d'assurer des repères affectifs stables et sécurisants.

- Cet accueil du parent et de l'enfant que nous soignons particulièrement, a pour objectif de favoriser la communication avec les parents et l'intégration des enfants. La communication reste une des priorités dans les structures du fait de l'hétérogénéité de la population et des difficultés que peuvent rencontrer les familles.

Le rôle des professionnels est d'accompagner au mieux cette séparation en créant un climat de sécurité et de confiance pour l'enfant et ses parents. Nous sommes donc disponibles, à l'écoute de ceux-ci et les conseillons, si nécessaire.

A son arrivée, on invite le parent à prendre le temps de donner des informations sur l'enfant surtout quand il est bébé (sommeil, repas...) afin que le personnel respecte le plus possible le rythme de l'enfant : une fiche est renseignée par les parents à propos de leur bébé ; elle est commentée dans un temps spécifique avec une des professionnelles. De cette façon, ses habitudes de vie ne sont pas trop perturbées : il s'agit de favoriser une continuité physique et psychique pour l'enfant.

Nous insistons auprès des parents sur l'importance de respecter le temps d'adaptation proposé par l'équipe pour l'enfant, tant qu'il n'est pas complètement adapté à la structure, et favorisons, au début, l'accueil de l'enfant avec ses parents lors des temps d'activités.

Pour aider à l'adaptation des enfants, le personnel veille à ce qu'une relation individuelle avec l'enfant soit privilégiée. Nous prenons le temps de parler à l'enfant, de lui expliquer pourquoi il vient au Multi-Accueils, nous essayons de répondre au mieux aux besoins affectifs de chaque enfant.

B. Le soin, la prévention en matière de santé et d'hygiène

Favoriser le soin de l'enfant passe par exercer les mesures de soin indispensables à la bonne santé de l'enfant et veiller à l'hygiène et à la propreté des lieux.

Nous veillons à adopter des attitudes respectueuses du corps de l'enfant, où celui-ci est sujet; nous sommes attentifs à son intimité: qu'il accède au respect de soi et au respect de l'autre.

Des procédures sont établies, qui définissent comment les enfants sont changés, quelles règles sont appliquées autour des repas...

Des règles élémentaires d'hygiène sont abordées progressivement avec les enfants, comme se laver les mains, manger seul correctement: des rites mis en place au cours de la journée les aident à acquérir certaines habitudes essentielles.

Le personnel de la structure est à même d'observer d'éventuelles difficultés chez le jeune enfant, en ne perdant pas de vue l'importance d'un repérage précoce: troubles psychomoteurs, troubles de la vue, de l'audition, problèmes relationnels...

Face à ces différents problèmes qui peuvent être repérés chez des enfants, un travail d'équipe est mis en place, ainsi qu'un partenariat avec les services concernés (PMI, CAMSP...).

Notre rôle ne se limite pas au repérage des problèmes mais l'équipe cherche et propose des moyens d'aider l'enfant par le biais d'activités stimulantes dans la mesure de nos compétences.

Les médicaments prescrits peuvent être donnés dans la mesure où une ordonnance récente nous est transmise, qui établit la prescription.

Auprès des parents, des campagnes d'informations peuvent être organisées: par rapport à la pédiculose, l'hygiène bucco-dentaire, l'acquisition de la propreté, la lutte contre l'obésité... et ce, avec l'aide du médecin attaché à la structure.

Mais, qu'il s'agisse d'hygiène ou de santé, la communication avec les parents reste primordiale. Toute action est menée en collaboration avec eux.

C. L'éveil et le développement de l'enfant

Qu'il soit accueilli de façon temporaire ou permanente, l'enfant doit pouvoir bénéficier d'activités d'éveil, nécessaires à son épanouissement. Nous respectons le rythme de l'enfant, sa personnalité pendant les activités. Les activités sont réparties en deux catégories: les activités sensori-motrices et les activités de vie quotidienne.

Un planning établi pour la journée permet d'organiser ces activités en alternant les moments de jeux calmes (graphisme, manipulation, logique, transvasement...), des activités motrices (parcours, ballons, cerceaux...) et des jeux libres (dînette, poupée, garage, légos...). Des moments de regroupements sont parallèlement proposés pour des retours au calme (comptines, marionnettes, livres...). Chaque année, de septembre à juin, l'équipe choisit un thème pour élaborer un projet pédagogique. Nous reprenons à travers ce thème les objectifs du projet éducatif. En juin, une fête de fin d'année regroupant les Multi-Accueils et le centre d'accueil et d'animation est organisée. Les parents sont invités à venir voir le spectacle où leur enfant se produit, le thème de la représentation étant celui de l'année écoulée.

La trame de la journée est la suivante (Multi-Accueils):

- Accueil et jeux libres.
- Comptines / marionnettes.
- Temps d'activité.
- Goûter.
- Changes.
- 2e temps d'activité.
- Départ ou repas.
- Accueil et jeux libres.
- Sieste.
- Comptines/marionnettes.
- Temps d'activité.
- Goûter.
- Changes.
- 2e temps d'activité.
- Départ.

Ce planning prévisionnel, qui a pour objectif de structurer la journée, est essentiel pour les enfants accueillis de façon permanente ou occasionnelle, qui ont ainsi des repères spatio-temporels qui les aident à mieux se situer dans le temps qu'ils passent dans la structure.

Les activités sensori-motrices

Quel que soit l'âge de l'enfant, des activités d'éveil lui sont proposées. Nous pouvons différencier trois tranches d'âge pour définir les besoins et adapter les activités.

Les 3/9 mois

Un espace réservé aux bébés est installé, espace suffisamment grand pour qu'ils puissent aisément se rouler, ramper, aller à quatre pattes, mais aussi sécurisant et aménagé de façon à susciter la stimulation: mobiles, tapis sensoriel, miroirs, mobiles sonores...

Nous pénétrons aussi souvent que possible dans cet espace pour accompagner le bébé dans ses découvertes.

La communication verbale et gestuelle s'effectue entre l'enfant et l'adulte à partir d'échanges de jouets, de gazouillis, de pleurs. Avec un adulte, elle s'établit à partir de comptines ou de paroles, de gestes ou de regards et de petites gymnastiques.

Bien évidemment, si les bébés disposent de cet espace sécurisant, ils n'y passent pas pour autant la journée, mais participent aux activités: chansons, marionnettes, mais aussi activités motrices (gros ballons, piscine à balles) pour acquérir une confiance en soi, l'équilibre et développer tous leurs muscles.

Les activités motrices permettent de favoriser la stimulation du bébé pour se déplacer, son éveil sensoriel se fait à partir de jouets qui lui sont proposés mais surtout par le biais de la relation duelle avec l'adulte, très importante chez les jeunes enfants.

Les 9/12 mois

Les enfants de cet âge ont un grand besoin d'activités motrices, ils commencent à se déplacer, découvrent l'espace en même temps que la marche.

Nous proposons à l'enfant des activités qui le stimulent et l'aident efficacement dans son acquisition de la marche (utilisation de matériel moteur, aménagement de l'espace). Avec l'aide de l'adulte, l'enfant peut utiliser l'espace, l'investir, et ainsi mieux se situer par rapport aux autres.

A cet âge, l'enfant a également besoin de manipuler: on lui propose divers matériaux (peinture, pâtes, papiers, eau) qui favorisent l'éveil sensoriel des enfants.

L'adulte accompagne également l'enfant dans son acquisition du langage en lui proposant des imagiers, des livres, des comptines, des marionnettes, des malles de langage...

Les 12-18 mois

C'est une période où l'enfant manifeste un besoin d'autonomie (manger seul, commencer à aller aux toilettes...). L'adulte répond à ce besoin en utilisant différentes stratégies (ex: technique des deux cuillères au repas...).

De plus, à cet âge, il acquiert et maîtrise de mieux en mieux la marche, ce qui lui permet d'explorer l'espace en station verticale. L'adulte propose différentes activités motrices qui lui permettent de développer cette acquisition.

Les plus de 18 mois

L'objectif pour cette tranche d'âge est de mettre en place des activités qui privilégient les acquisitions dans les différents domaines de l'évolution de sa personnalité: langage, maîtrise des gestes, graphisme, habileté...

Nous leur proposons d'investir le coin poupées/dînette car c'est à cet âge qu'apparaissent les jeux symboliques (jouer à la maman et au papa, au docteur, au coiffeur...). En plus, la poupée permet à l'enfant de s'identifier aux adultes en rejouant des moments frustrants de sa journée (faire pipi dans sa culotte, s'être fait gronder pour une bêtise...)

En psychomotricité, le matériel est utilisé avec tous les enfants mais les objectifs sont différents selon leur âge et adaptés à leurs capacités.

- Le développement psychomoteur de l'enfant est favorisé à partir de:
- Jeux rythmés (rondes, petit train, bateau...) par le tambourin, la musique, la voix et le jeu du loup.
- Parcours grâce au matériel de gymnastique (où ils peuvent grimper, rouler, sauter, courir, marcher...) et à la piscine à balles. Toutes ces actions permettent à l'enfant de développer la confiance en soi, l'équilibre, l'agilité et la maîtrise de son corps.
- Parcours de vélos.
- Matériel: ballons, cerceaux, structure, toboggan, échasses, cordes, petits sacs...
- Exploitation de divers objets de récupération tels que tissus, bouteilles d'eau, rouleaux sopalin, feuilles de papier, boîte à camembert, différents papiers (aluminium, journal, catalogue...).

Toutes ces propositions faites à l'enfant lui permettent bien évidemment d'exploiter l'environnement afin que, plus tard, il se repère dans l'espace puis dans le temps.

Afin de favoriser le toucher et le développement de la motricité fine, l'enfant a la possibilité de manipuler la peinture, les papiers, l'eau, le sable, différentes pâtes (pâte à modeler, pâte à sel). Le toucher est parallèlement favorisé par différentes matières qui constituent le parcours sensoriel et qui lui procurent, par ses mains et ses pieds, différentes sensations (doux/rêche, lisse/piquant, mou/dur).

Le transvasement qui symbolise le dedans et le dehors est effectué avec les pâtes, les balles, l'eau et le sable.

Pour éveiller leur esprit déductif, nous proposons des jeux éducatifs tels que :

- Puzzles, lotos, dominos, jeux d'encastrement.
- Enfilage de perles en bois pour développer la préhension fine et acquérir « la pince fine ».
- Jeux de construction et d'encastrement (légo, clipo...) pour stimuler leur imagination.

Nous proposons aussi aux enfants diverses activités manuelles grâce auxquelles ils exploitent leurs capacités créatrices et imaginatives. Elles suivent des thèmes au fil des saisons. A tour de rôle et par groupe de 3 ou 4 enfants, sont proposés aux plus grands (à partir de 16 mois) :

- Peinture à doigts, à la main, qui est le premier outil pour découvrir la matière mais aussi au pinceau, à l'éponge, au rouleau, au pochoir, et tout le matériel insolite comme le coton-tige, les bouchons, le rouleau de papier toilette, la plume...
- Dessins aux feutres, aux crayons de couleurs et pastels.
- Déchirage à la main de divers papiers (feuilles de catalogue, journal, papier peint, crépon).
- Puis collage au pinceau brosse de ces différents papiers et collage de gommettes autocollantes.

Les 3/5 ans.

Toutes les activités proposées en Multi-Accueils aux enfants de plus de 18 mois sont exploitées d'une manière plus approfondie lors de l'accueil des enfants au centre d'accueil et d'animation.

Certaines activités se déroulent en plusieurs temps pour amener des notions de construction, de rapport au temps. On élabore, enfants et adultes, les règles de vie au centre d'accueil et d'animation. Les enfants sont aussi associés aux activités en ayant le choix de celles-ci et ils disposent du matériel qu'ils souhaitent.

Tout ceci s'inscrit dans le cadre d'un apprentissage de la citoyenneté : au centre d'accueil et d'animation, on apprend le respect de l'autre, le respect de soi et le respect des règles, que ce soit dans la vie quotidienne ou au travers de grands jeux.

A cet âge, nous proposons aussi des sorties régulières : musée, médiathèque, piscine, etc. Ainsi que des sorties exceptionnelles : forêt, mer, parc de Hem, école du cirque, cinéma.

Quelques exemples d'ateliers :

Initiation musicale : les différentes activités musique sont basées sur des jeux qui développent chez l'enfant ses capacités d'écoute, de synchronisation, de rythme et finalement lui donnent goût à la musique.

Souffle : grâce à différents supports (la flûte, l'harmonica, la bougie, les plumes, les bulles...), l'enfant va se rendre compte qu'il est capable de souffler et de prendre conscience du résultat (faire de la musique, faire voler la plume).

Les livres : chez les plus petits comme chez les grands, le livre procure du plaisir tant par la manipulation que par l'écoute des sons et des diverses intonations quand il lui est lu. Les livres permettent aux enfants de développer leur imaginaire, de rêver, de s'identifier aux personnages. Ils jouent également un rôle très important dans l'acquisition et la maîtrise du langage.

Les marionnettes : Lors du temps comptines, elles viennent dire bonjour aux enfants, leur faire des bisous, des caresses et les accompagnent dans leurs chansons. Une complicité s'installe entre la marionnette et l'enfant, une envie de toucher et d'exprimer des sentiments de peur et de joie (jeu du coucou). Grâce à elles, les enfants s'expriment et chantent en développant ainsi le langage, la mémoire et la connaissance du corps.

Les activités de la vie quotidienne

Elles permettent d'établir une relation privilégiée avec l'adulte et doivent rester des moments de plaisir.

Le rythme de l'enfant, surtout quand il est bébé, ne peut être respecté que si une bonne communication est établie entre le personnel et les parents.

Plus l'enfant grandit, et plus sa journée se structure. Il s'adapte petit à petit à la vie collective.

L'acquisition de la propreté se fait en accord avec les parents quand ceux-ci la mettent en œuvre à la maison. La propreté s'acquiert plus ou moins rapidement selon le rythme et la maturité de l'enfant.

D. L'accès à l'autonomie et à la socialisation

L'autonomie

L'enfant devient de plus en plus autonome dans la structure.

Il intériorise la séparation d'avec ses parents, ce qui favorise « l'autonomie affective ». Puis il agit, pour accéder à une autonomie motrice. C'est pour cette raison que nous n'agissons pas à la place de l'enfant, nous lui apprenons « à faire seul » en favorisant son développement, en le stimulant, en lui proposant des activités qui affinent sa motricité fine.

Dès qu'il rampe, le bébé peut partir seul à la découverte de la salle de jeux et son espace s'agrandit. Nous lui permettons d'utiliser le plus grand espace possible, tout en lui proposant les repères et la sécurité dont il a besoin.

Puis, la marche lui permet d'exploiter l'espace et d'être plus indépendant.

Les moments de vie quotidienne (arrivée, repas, lavage des mains, passage aux toilettes, goûter, sieste...) sont des moments privilégiés pour développer la notion d'autonomie et avancer dans la socialisation : enlever son manteau, distribuer les bavoirs, manger seul, se laver les mains et les essuyer, se déshabiller et s'habiller, enlever et mettre ses chaussures, se moucher... Tous ces gestes sont importants dans la vie de l'enfant.

La socialisation

L'enfant fréquentant les structures petite enfance enrichit ses expériences de socialisation.

A cet âge, il n'est pas évident de comprendre et d'accepter les règles de vie en collectivité (égocentrisme, agressivité...). Par notre observation et notre connaissance du développement psychologique de l'enfant, nous sommes à même de réagir de façon adéquate aux différentes situations (conflits, disputes...).

La socialisation se fait lors de situations de jeux créés par l'adulte (jeux collectifs), lors de jeux libres, notamment dans les « coins » aménagés à cet effet (coin poupées, dînette...), mais aussi lors des moments de vie quotidienne.

Petit à petit, les enfants se socialisent en se familiarisant avec la vie en groupe (attendre son tour, partager, se disputer, se cajoler, aider un ami...); ils se préparent ainsi à l'école.

La préparation à l'entrée à l'école maternelle

Le Multi-Accueils constitue une passerelle entre la maison et l'entrée à l'école maternelle, l'enfant ayant à intérioriser la séparation d'avec ses parents.

La vie au sein du Multi-Accueils nécessite un ensemble de règles auxquelles les enfants sont déjà sensibilisés, ils ont donc plus de facilité à s'adapter aux règles de la vie scolaire.

Des échanges peuvent avoir lieu avec les écoles maternelles notamment dans le suivi des enfants et de leur bonne intégration.

Les enfants de 3 à 5 ans étant déjà scolarisés peuvent découvrir d'autres règles de « vivre ensemble » au travers d'activités collectives; celles-ci sont basées sur le respect de soi, de l'autre et sur le plaisir à être ensemble : créer ensemble et pour soi, partager, jouer...

2. Projet social

Le Multi-Accueils Câlin Malin et le Centre d'accueil et d'animation sont situés dans le quartier du Cul de Four, au nord de Roubaix.

Le Multi-Accueils Les Diablotins est au centre ville.

Ces trois structures sont gérées et animées par le Home des Flandres.

Le Home des Flandres est attaché à des valeurs auxquelles les équipes de professionnels adhèrent :

La promotion de la personne, le projet du « mieux vivre ensemble » dans une société sans violence, où l'enfant a sa place et peut s'épanouir dans sa famille, fondent le travail du Home.

Les ancrages essentiels sont :

Le **respect de la personne** ; qu'il s'agisse :

- Du respect dû au jeune enfant, dans ses besoins et ses limites, ses rythmes.
- Du respect dû à sa famille, dans sa culture, ses croyances et modes de vie.
- Du respect de la structure envers ses salariés et du respect des salariés entre eux : respect du cadre posé, des engagements conclus...

L'ouverture, l'écoute, l'échange, c'est l'intérêt porté à l'autre, l'accueil des différences, le droit d'être écouté, reconnu.

La **volonté de qualité** qui vise :

- À ce que la parole circule, et que des temps et instances permettent à tous niveaux qu'elle soit reçue et prise en compte.
- À ce que les pratiques, le cadre, soient questionnés pour que les missions de la structure soient poursuivies au mieux : « veille pédagogique ».

Le projet social de ces trois structures petite enfance tend à développer l'interculturalité et la prise en compte de chaque enfant et chaque famille et il confirme la place essentielle de la famille.

L'équipe accompagne et soutient les parents dans leur fonction éducative ; elle reconnaît et vise à faciliter au quotidien la place des parents et crée les conditions d'une continuité éducative. Des actions de prévention sur les questions d'éducation et de santé sont mises en œuvre.

Les grands axes de notre projet se déclinent donc de la façon suivante :

Prise en compte de chaque enfant, de chaque famille.

- Un regard et une attention singuliers sont portés à chacun.
- Notre accompagnement accorde beaucoup de valeur à la parole qui pose l'enfant comme sujet et non comme objet, qui l'introduit aux représentations mentales et à la symbolique. Nous visons à accentuer encore cette dimension de l'importance de la parole que les familles méconnaissent souvent. La parole constitue aussi le socle de la lutte contre la violence.
- L'équipe s'inscrit dans une démarche de prévention précoce. Des actions de prévention sur les questions d'éducation et de santé sont mises en œuvre. Les enfants et les familles en difficulté mobilisent la réflexion et les énergies de l'équipe et de la structure pour qu'une relation privilégiée s'instaure ; cette relation permet un travail de collaboration avec la famille, en lien éventuellement avec des partenaires extérieurs.
- La place de la famille se situe à plusieurs niveaux :
 - Pour qu'il n'y ait pas de rupture entre la maison et la structure d'accueil pour l'enfant ; qu'il perçoive une continuité éducative et que la séparation soit vécue sereinement sur les plans affectif, éducatif et psychologique.
 - Pour créer du lien avec les parents ; qu'ils se sentent écoutés, pris en compte et associés au quotidien de leur petit dans la structure. Nous leur proposons, le cas échéant, des lieux-ressources et relais qui correspondent aux besoins et/ou demandes perçus.

L'équipe accompagne et soutient les parents dans leur fonction éducative ; elle reconnaît et facilite au quotidien la place des parents, valorise leurs compétences.

Les différentes implications des familles avec la structure mettent en œuvre l'interculturalité qui produit la (re)connaissance de la culture, de la religion de l'autre et le travail de la citoyenneté où chacun a place, parole, pouvoir, dans la perspective du mieux vivre ensemble.

La P.S.U. facilite la régularité et la souplesse de l'accueil tant sur le plan du fonctionnement que sur le plan administratif pour les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants plus souvent dans la semaine.

Quelles que soient les situations familiales, ces modalités d'accueil facilitent l'utilisation de la structure par les familles :

- dont les deux parents travaillent.
- Qui sont face à des besoins imprévus (hospitalisation, formation, accouchement...).
- Qui éprouvent des difficultés éducatives, sont en demande d'aide à la parentalité.

Plus globalement, il s'agit de permettre aux familles que soit assuré un temps d'accueil et d'éveil de leur tout petit par la structure pendant lequel le parent peut souffler, prendre le temps de faire des démarches.

Ce contrat passé entre les familles en accueil régulier et la structure permet une meilleure connaissance de la famille; la grille tarifaire s'élargit, et est davantage en correspondance avec la situation familiale (1 ou plusieurs enfants), elle avantage les familles à faible revenu.

L'ensemble du personnel est vigilant pour ce qui est du repérage de la maltraitance. Si des signes posent question, la responsable de la structure est aussi alertée et prend les mesures prévues par la loi, dans le cadre de la lutte contre la maltraitance.

(Voir en annexe la note d'information du traitement de la maltraitance et de la violence.)

La définition de la place des familles et leur participation à la vie des établissements.

Le travail de coopération entre les familles et les établissements se décline en différents modes d'action.

En collectif:

- Des réunions des usagers ont lieu trois fois par an pour être à l'écoute des attentes, des questions et critiques des parents, pour informer les parents du fonctionnement, des projets et en débattre avec eux, pour échanger sur l'éducation des enfants et rechercher des solutions.
- Des ateliers parents – enfants permettent aux parents de voir comment les professionnelles s'y prennent avec les enfants, peuvent donner des idées d'activités, font découvrir

des compétences de leur petit et sont le point de départ d'échanges autour de l'enfant, de ses besoins...

- Des sorties familiales et des temps conviviaux sont organisés avec la participation active des parents; ce sont des occasions de mieux se connaître et d'échanger. Ces sorties et temps festifs (kermesse, fêtes de la fin d'été, fête de Noël et de l'Aïd, Halloween...) rassemblent des familles dont les enfants sont accueillis dans l'un ou l'autre des deux lieux. Régulièrement, deux voire trois cars sont affrétés pour les sorties familiales! Cette forte participation à l'ensemble des temps forts organisés indique qu'ils correspondent à une attente des familles de se retrouver avec d'autres, d'échanger.

En individuel:

- Des rencontres et des entretiens ont lieu au sein des structures à l'initiative des parents ou de la chef de service afin d'échanger sur la situation de l'enfant accueilli et ajuster en concertation les interventions éducatives pour un mieux être de l'enfant.
- Tout document écrit, tout échange téléphonique du service avec un partenaire fait l'objet d'une information de la famille.
- Des panneaux d'affichage contribuent à la circulation des informations et des « boîtes à idées » recueillent les suggestions des familles.
- Les modalités de relation avec les organismes extérieurs.

Ces relations peuvent avoir des objets divers.

Un service social adresse à la structure une famille pour que l'accueil d'un enfant soit mis en place parce que la mère de famille a besoin d'être déchargée de l'enfant à certains moments, parce que le travailleur social perçoit que la relation parents/enfants a à gagner d'une expérience progressive de séparation...

D'emblée, la collaboration tri partite est établie entre la famille, le service social et la structure petite enfance du Home.

3. Les Prestations d'Accueil

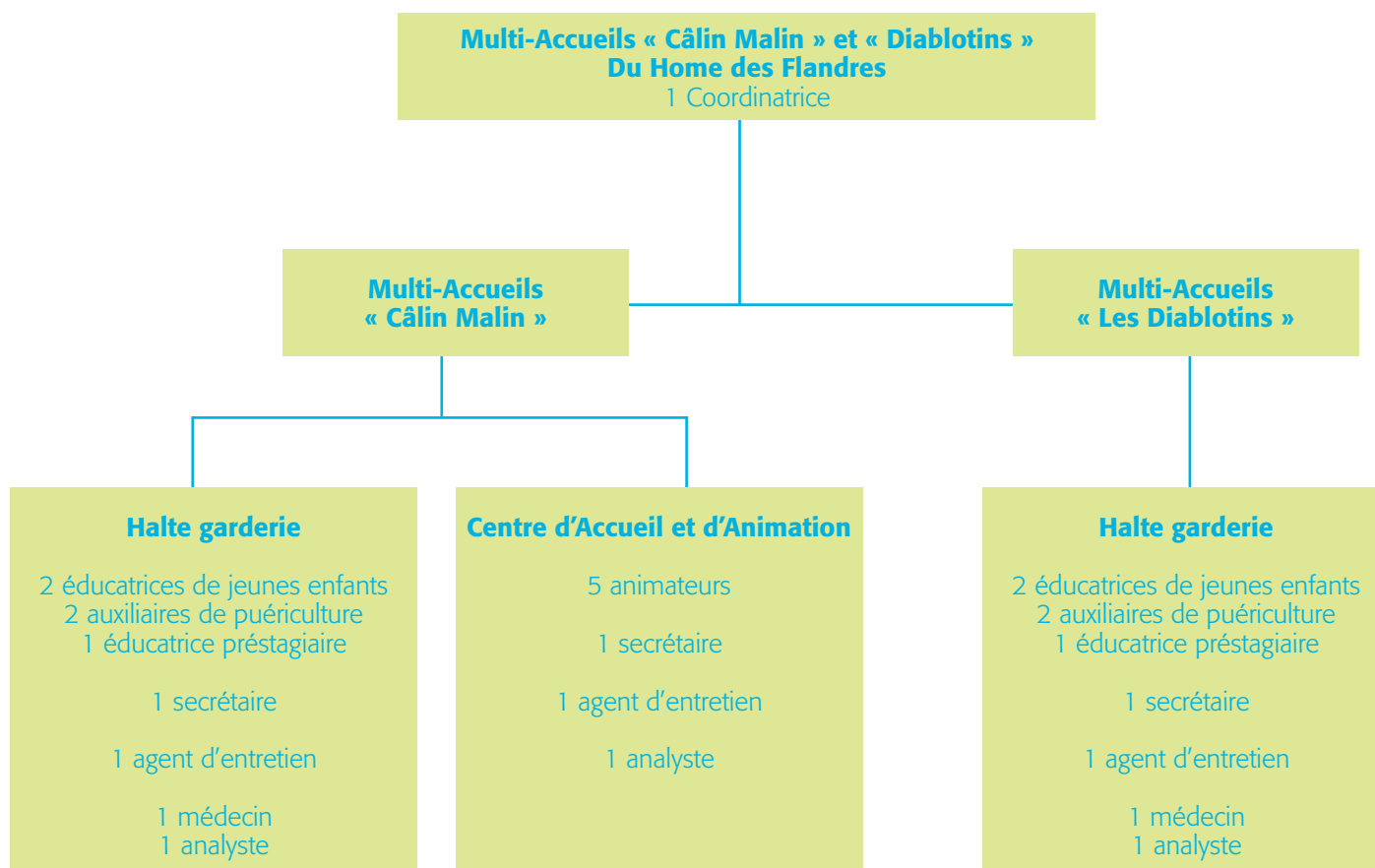
A côté des temps réguliers d'accueil des enfants, des activités plus ponctuelles ont lieu ;

- Le service petite enfance de la ville de Roubaix met à disposition une animatrice lecture intervient auprès des enfants du centre d'accueil et d'animation ; elle initie les animateurs à la technique de lecture.
 - Les Multi-Accueils et le centre d'accueil et d'animation bénéficient de la médiathèque de la ville qui met à disposition des « malles à thèmes », regroupant de multiples livres autour de l'eau, des couleurs, par exemple.
 - Les ressources locales (ferme aux loisirs, parc Barbieux, piscine, théâtre de marionnettes...) sont utilisées selon les saisons et les thèmes.
- Dispositions relatives aux séjours familiaux et aux déplacements.
 - Responsabilités des parents: Pour toute activité ou déplacement en présence des parents, les enfants restent sous la responsabilité de ces derniers.
 - Responsabilités du service: La responsabilité du service est engagée pour ce qu'il a organisé et mis en place lui-même. Il ne peut se subroger aux prestataires extérieurs quant à l'utilisation de leurs structures ou à l'organisation de leurs activités

4. les dispositions prises pour l'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique

L'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique s'effectue dans la mesure où cet handicap ou cette maladie sont compatibles avec les activités mises en œuvre par la structure et où les moyens humains supplémentaires pour l'encadrement de cet (ces) enfant(s) dans le groupe sont assurés. Cet accueil fait l'objet de rencontres régulières avec la famille et, le cas échéant, avec les partenaires concernés par le suivi de cet enfant pour garantir au mieux son intégration dans la structure (PMI, CAMSP,...).

5. Les compétences professionnelles mobilisées



Différents intervenants mis à disposition par la ville de Roubaix (animatrice lecture, intervenant musique) sensibilisent l'équipe à leur technicité respective et enrichissent les activités mises en place.

La référence de direction des Multi-Accueils et du centre d'accueil et d'animation est le directeur général qui assure :

- La gestion administrative et financière.
- La gestion du personnel et le pouvoir hiérarchique.
- Les investissements.
- Les conventions partenariales.
- Et la supervision de l'ensemble de l'activité, en rapport étroit et constant avec la coordinatrice.

La Coordinatrice

Sous l'autorité du directeur, la coordinatrice met en œuvre les projets, propose et impulse leurs évolutions.

Elle en réfère régulièrement et chaque fois que se pose un problème particulier au directeur.

Elle veille au bon fonctionnement général des Multi-Accueils et du centre d'accueil et d'animation dans la perspective du bien être et de l'intérêt de l'enfant et dans le cadre des projets éducatif et social portés par l'association gestionnaire, dans le respect des réglementations en vigueur (CNAF, Jeunesse et Sports, Code du Travail, CAF...).

Ses fonctions s'exercent :

Auprès du personnel : la coordinatrice organise, anime et coordonne le travail des salariés et des personnes qui interviennent dans les différents services (intervenants ponctuels, stagiaires...).

Elle assure la mise en place d'instances d'organisation et de régulation du travail ;

Une réunion d'équipe toutes les trois semaines

pour les Multi-Accueils et pour le centre d'accueil et d'animation.

Une réunion de régulation mensuelle pour les Multi-Accueils et pour le centre d'accueil et d'animation.

(Une psychologue est garante de ces temps de régulation).

Une réunion de fonctionnement mensuelle par structure pour les Multi-Accueils.

Auprès des parents : la coordinatrice reçoit les parents, dans la mesure du possible lors du premier accueil, et est à leur écoute pour toute question qui se pose. Elle demande à les rencontrer quand un problème préoccupe l'équipe et relève de sa responsabilité (enfant qui semble présenter un handicap, enfant qui a des marques de coups inexplicables...); elle peut les orienter vers des partenaires en mesure de prendre en compte le problème posé.

Auprès des enfants : la coordinatrice connaît tous les enfants et veille à être en contact avec eux régulièrement, le cas échéant, à les observer pour être à même d'échanger avec les parents et le personnel à leurs propos. Elle peut interpellé l'équipe et indiquer des modifications de la prise en charge individuelle et/ou collective à mettre en œuvre dans certaines situations particulières (enfant accueilli au centre d'accueil et d'animation, dont le comportement est violent, par exemple). Elle peut recevoir l'enfant avec le membre du personnel qui en est le référent.

Auprès des partenaires: la coordinatrice est l'interlocutrice institutionnelle privilégiée de l'ensemble des partenaires; elle met en œuvre des modalités de collaboration avec les organismes externes (voir modalités des relations avec les organismes extérieurs). Elle représente la structure dans diverses instances extérieures et participe aux réunions de travail du Home des Flandres.

Aux niveaux administratif et budgétaire : la coordinatrice contrôle les écrits courriers, rapports, projets...) et est en relation continue avec le siège de l'association qui assure l'ensemble des travaux de secrétariat et la gestion budgétaire.

La coordinatrice est responsable des dépenses liées au fonctionnement de la vie quotidienne des structures dont elle a la charge. Elle prépare les projets et les bilans nécessaires au fonctionnement et les soumet à la direction.

L'ensemble des tâches liées à la prise en charge de l'enfant au quotidien relève des fonctions de l'éducatrice de jeunes enfants comme de celles de l'auxiliaire de puériculture; ainsi, donner à manger à un enfant, réciter des comptines avec le groupe, accompagner à l'endormissement le petit, le changer, jouer à la dinette, sont autant

d'activités qui permettent aux professionnelles de mieux connaître l'enfant et de contribuer à son développement et à sa socialisation.

Ce choix institutionnel favorise le travail d'équipe, sans nier les compétences professionnelles spécifiques aux métiers mais en reconnaissant aux tâches liées au bien être physique de l'enfant leur importance dans la prise en compte de sa globalité, de son unicité en tant que personne.

L'éducatrice de jeunes enfants

Elle est garante des temps d'accueil des enfants :

En collaboration étroite avec l'auxiliaire de puériculture, elle exerce une fonction d'éducation de l'enfant et met en œuvre le projet éducatif dans ses différentes dimensions; elle s'associe aux tâches qui contribuent au bien être de l'enfant. En cas de problème particulier, elle en réfère à la coordinatrice et envisage, le cas échéant, les suites à donner.

Elle a une fonction d'accueil des parents :

En collaboration étroite avec l'auxiliaire de puériculture, elle est disponible et à l'écoute des parents pour les informer, conseiller... Elle veille à ce qu'ils se sentent concernés par les temps que leur petit passe dans la structure et à ce qu'ils participent aux événements et activités qui ont lieu (ateliers parents/enfants, fêtes, réunions...).

Elle est associée à différentes tâches afférentes à la mise en œuvre du projet :

- Elle prépare des projets pédagogiques et les rédige.
- Elle est référente d'enfants dans le cadre de place d'éveil, financée par le Conseil Général.
- Elle seconde la coordinatrice dans des instances extérieures.
- Elle est chargée de l'écriture de différents documents: synthèses, comptes rendus de réunions...

L'auxiliaire de puériculture

Elle est garante du bien être physique des enfants :

En collaboration étroite avec l'éducatrice de jeunes enfants, elle veille au bien être de l'enfant et s'associe à la fonction d'éducation; elle contribue à la mise en œuvre du projet éducatif dans ses différentes dimensions.

En cas de problème particulier, elle en réfère à l'éducatrice de jeunes enfants et/ou à la coordinatrice de la structure.

Elle a une fonction d'accueil des parents :

En collaboration étroite avec l'éducatrice de jeunes enfants, elle est disponible et à l'écoute des parents.

Elle est associée à différentes tâches afférentes à la mise en œuvre du projet :

Elle contribue à l'élaboration de différents documents : synthèses, projets.
Elle prépare les commandes en gros de produits d'entretien et d'alimentation.

L'animateur

Il est garant des temps d'accueil des enfants :

Il exerce une fonction d'animation et met en œuvre le projet éducatif dans ses différentes dimensions.

Il propose des activités de qualité, en cohérence avec le projet.

Il assure les conditions de sécurité et de bien-être pour les enfants.

En cas de problème particulier, il en réfère à la coordinatrice et envisage, le cas échéant, les suites à donner.

Il est à l'écoute des enfants et de leurs parents.

L'agent de service

Elle est garante de la propreté et de l'hygiène des locaux :

Elle assure l'entretien général de la structure ; ce faisant, elle contribue au projet d'établissement.

Elle applique les règles d'hygiène et de sécurité afférentes aux structures petite enfance.

Elle participe tous les 15 jours aux réunions d'équipe.

En collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants et l'auxiliaire de puériculture, elle peut apporter son aide en intervenant aux moments des repas, de la sieste...

Ainsi, elle est associée à la qualité d'accompagnement de l'enfant et de sa famille, assurée par la structure.

Des stagiaires de différentes écoles ou instituts de formation sont accueillis régulièrement dans la structure ; selon la qualification qu'ils préparent, un tuteur est désigné. Nous veillons à les associer autant que faire se peut à la vie de la structure.

6. Définition de la place de la famille

Les familles sont associées à l'intégration de leur enfant :

1. Par **le temps d'accueil**, 1er rendez-vous où il s'agit de faire connaissance :

- Présentation du règlement.
- Visite des locaux par les enfants et leurs parents.
- Présentation de l'équipe.
- Présentation des activités et explications du déroulement d'une journée.
- Présentation par la famille des habitudes et rituels de l'enfant.

2. Par la **période d'adaptation**, dont la durée varie selon l'enfant et les difficultés de la séparation entre l'enfant et la famille. Le parent est au début présent avec l'enfant, puis, progressivement, il laisse l'enfant dans la structure pour un moment. Cette période permet aussi une meilleure connaissance parent – équipe de professionnels : le parent voit comment les professionnels travaillent ; les professionnels sont témoins des relations du parent avec l'enfant, des habitudes instaurées...

Globalement, le travail de coopération entre les familles et les établissements se décline en différents modes d'action, collectif et individuel.

À partir du 1er janvier 2008, le CPE et les Diablotins n'accueilleront plus les enfants membres de la famille proche ou éloignée du personnel de ces structures et qui n'auront pas fait l'objet d'accueil avant cette date.

7. Modalités des relations avec les organismes extérieurs

Ces relations peuvent avoir des objets divers : Un service social (CMP, PMI, CAMSP...) adresse à la structure une famille pour que l'accueil d'un enfant soit mis en place parce que la mère de famille a besoin d'être déchargée à certains moments de l'enfant, parce que le travailleur social perçoit que la relation parent – enfant a à gagner d'une expérience progressive de séparation.

D'emblée, la relation tri partite: famille/service social/structure petite enfance du Home est établie.

Les modalités de relation s'établissent et évoluent en fonction des projets et au regard des besoins des enfants.

Ainsi, la responsable de la structure et, le cas échéant, un membre de l'équipe, participe aux réunions de synthèse mises en place par l'UTPAS à propos d'une famille dont un enfant fréquente le Multi-Accueils ou le centre d'éveil. La puéricultrice de la PMI rencontre régulièrement la coordinatrice et le psychologue de la PMI se mobilise quand son éclairage est nécessaire à propos de questions que se pose l'équipe par rapport à tel ou tel enfant.

Dans le champ médical

Structures hospitalières, CAMPS, CMP, CMPP, médecins généralistes ou spécialistes
Pour prendre en compte les problèmes qui relèvent de la santé physique et psychologique.

Dans le champ social

Pour assurer un maillage avec les différents services : service social départemental, protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, centre communal d'action sociale.
Pour faire en sorte que les usagers s'approprient ces différents services.

Dans le champ de la scolarité

Ecoles maternelles.
Pour permettre aux jeunes enfants de mieux se préparer à leur prochaine intégration.

Dans le champ de l'environnement local

Centres sociaux, haltes garderies, réseaux de quartiers.
Pour favoriser l'intégration dans le quartier et utiliser les structures existantes.

Dans le champ culturel des loisirs et du sport

Médiathèque, ludothèque, bibliothèque, musée, piscine, parcs de loisirs, la ferme aux loisirs de Roubaix
Pour s'ouvrir à la culture et bénéficier des structures locales de loisirs et sportives.

La coordination petite enfance qui regroupe l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champs de la petite enfance du quartier du Cul de Four, et se réunit 3 fois par an, se donne comme objectifs une meilleure connaissance réciproque, la facilitation d'un travail en réseau et la prise en compte de problèmes qui se posent localement.

Elle est composée de :

- La directrice du service petite enfance de la ville de Roubaix.
- De directeurs et d'instituteurs des écoles maternelles du secteur.
- Du médecin.
- De la puéricultrice.
- Du psychologue de la PMI.
- Des assistantes sociales du service social départemental.
- De la psychomotricienne rattachée à la structure.
- Du responsable des activités péri-scolaires.
- Du CAMSP.
- De la responsable et d'une éducatrice de jeunes enfants du Multi-Accueils Câlin Malin.

Toute personne a droit au respect et en particulier au respect de son intégrité physique.

C'est pourquoi aucune sanction ne peut s'inscrire en dehors de la loi et des règles en vigueur et donc priver qui que ce soit de ses droits.

Toute personne qui constaterait des actes de maltraitance ou de violence se doit d'agir pour les faire cesser et en faire part en direct à ses supérieurs hiérarchiques et par écrit dans le cahier de bord du service. Ces questions doivent également être abordées dans les réunions de travail (réunions d'équipe, réunions de service, réunions institutionnelles...).

En concertation avec le Directeur Général, les Directeurs ou responsables de service pourront prendre toute disposition visant à protéger les personnes et à transmettre à qui de droit les informations concernant les faits: parents, enfants, Aide Sociale à l'Enfance, Juge, Procureur, Police.

Une copie des écrits sera toujours transmise en direct au Siège.

De même, les parents ou les jeunes accueillis ont légitimement accès aux procédures contractuelles. En aucune façon, le traitement de ces situations de maltraitance ou de violence ne peut se traiter dans le secret ou la confidentialité.

En conséquence, toutes les personnes concernées seront informées des démarches entreprises à leur encontre ou pour les défendre.

La question du dépôt de plainte.

Pour pouvoir porter plainte, il faut avoir subi un préjudice et que ce préjudice soit né d'une infraction.

1) Préjudice: « Nul ne peut se prévaloir du préjudice d'autrui ».

Cela veut dire que, seule la victime peut porter plainte. Toutefois, lorsque le salarié d'une institution est victime d'une agression pendant son travail, on peut estimer que l'institution subit aussi un préjudice (direct ou indirect).

2) Infraction: Le préjudice doit être né d'une infraction, c'est-à-dire d'un crime, d'un délit ou d'une contravention prévus par le Code Pénal (vols, coups et blessures, dégradations...). Autrement dit, on ne demande pas à la police, ni à la Justice de venir faire la discipline dans notre institution, il faut une certaine gravité.

Qui peut porter plainte?

La victime: par exemple le salarié, l'enfant, ses parents. Un mineur peut porter plainte (plainte simple).

Le directeur d'établissement pour un dommage subi par l'établissement ou par un salarié dans l'exercice de ses fonctions ou par un mineur confié (plainte simple).

Le Président qui représente le droit d'association pour ester en justice.

A noter:

- Dans la plupart des cas, la plainte est facultative notamment quand un intérêt personnel est lésé.
- Dans certaines situations, l'information du procureur (signalement) est obligatoire: pour les cas de crimes et délits que l'on peut prévenir ou dont on peut limiter les effets (art. 434-1 Code Pénal) de privations, mauvais traitements ou atteintes sexuelles (même sans violence) infligés à un mineur ou à une personne vulnérable (art. 434-3 Code Pénal).
- Pour un même fait, une seule plainte doit être déposée.

En conséquence, lorsqu'un salarié dépose plainte, il n'y a pas lieu systématiquement que l'association engage également une procédure. Cette décision relève du Président sur l'avis du Directeur Général.

En tout état de cause, l'association déclenche toute procédure utile à la protection des jeunes confiés, de ses salariés et de sa mission:

- quand ils auront subi un préjudice dans le cadre institutionnel, que celui-ci entraîne un préjudice pour l'association et qu'aucune plainte n'a été déposée par ailleurs.
- chaque fois qu'elle le jugera opportun.



Accueillir
et
Accompagner

Association loi 1901
Siège social: 355 boulevard Gambetta - 59200 TOURCOING
Tél. 03 20 24 75 78 - Fax 03 20 11 02 49
e-mail : contact@homedesflandres.fr
www.homedesflandres.fr